

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

---

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 44 (Rect)

présenté par  
Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 2

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« , par jour de retard à compter de la date fixée par l'injonction »

le mot :

« journalière ».

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 14, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (doublon avec l'alinéa 9).